



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	22.08.2023
Titre du projet du marché	Planification générale en technique du bâtiment pour la réfection totale du bâtiment de chimie PER10 de l'Université de Fribourg
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	262289
N° de la publication SIMAP	1353707
Date de publication SIMAP	25.07.2023
Adjudicateur	État de Fribourg - DIME
Organisateur	Service des bâtiments, à l'attention de Sébastien Sterchi, Route des Daillettes 6, 1701 Fribourg, Suisse, Téléphone: +41263053799, E-mail: sbat@fr.ch, URL https://www.fr.ch/dime/sbat
Inscription	Aucune
Visite	21.08.2023, 10h00 Visite facultative, 5 personnes par soumissionnaire max.
Questions	08.09.2023, sur simap
Rendu documents	25.10.2023 à 16h00, le timbre postal ne faisant pas foi. Les concurrents soumettront leur offre par la remise d'une seule grande enveloppe ou paquet contenant deux enveloppes fermées ou dossier scellé, papier et clé USB : <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe 1: Aspects qualitatifs de l'offre • Enveloppe 2: Offre financière
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection Code des frais de construction (CFC): 293 - Ingénieur électricien, 294 - Ingénieur CVC, 295 - Ingénieur en installations sanitaires, 2976 - Ingénieur en automatismes du bâtiment, 299 - Divers
Description détaillée des prestations / du projet	équipe pluridisciplinaire de planification générale en technique de bâtiment: - direction générale TdB, avec les planificateurs spécialisés dans les domaines de - chauffage, ventilation, climatisation (CVC) - sanitaire (S) - électricité (E) - automatisation du bâtiment (AdB/MCR) - planificateur de l'éclairage - planificateur des portes et contrôle d'accès - coordination spatiale et technique des installations - coordination spécialisée de BIM TdB Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA sur les prestations. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise.

Mandataires préimprimés	Les bureaux préimprimés (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<p>Président et modération: Sébastien Sterchi Architecte chef de projet, Service des Bâtiments, Etat de Fribourg</p> <p>Membre lié au mandat : Jonas Brühlhart Responsable infrastructures, Université de Fribourg</p> <p>Membres indépendants du mandat:</p> <ul style="list-style-type: none">• Yves Meschenmoser Foxym Sàrl, Vevey• Maximilien Clément Generation Energy Sàrl, Middel <p>Membres suppléants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Alex Kaczorowski Architecte chef de projet, Université de Fribourg• Ali Okur Responsable de la gestion énergétique des bâtiments, Service des Bâtiments, Etat de Fribourg
Conditions de participation	<p>Répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• être titulaire d'un diplôme technique soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent;• être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).• être titulaire d'un diplôme technique du collège SLG (éclairage)• être titulaire d'un diplôme technique de l'Association ASBP(VST)/ASMA(VSSM) (porte et contrôle d'accès)• Capacité économique• Engagement sur l'honneur
Critères d'aptitude	<p>Références suffisantes (spécifications par domaine)</p> <p>Avec note suffisante de 3 sur 5.</p>
Critères d'adjudication / de sélection	<p>1. Prix 30%, méthode T200</p> <p>1.1 Montant de l'offre financière en rapport avec le cahier des charges (document Jalon J 3.2) 30 %</p> <p>2. Organisation de base et références des membres de l'équipe pluridisciplinaire du concurrent 20%</p> <p>2.1 Organisation qualité du concurrent pour satisfaire les exigences du client Q1 2%</p> <p>2.2 Contribution du concurrent au développement durable Q5 3%</p> <p>2.3 Références des sociétés principales du groupement (ingénieurs en technique du bâtiment) Q6 10%</p> <p>2.4 Références des autres sociétés du groupement (autres spécialistes) Q6 5%</p> <p>3. Organisation pour l'exécution du marché 25%</p> <p>3.1 Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché R8 10%</p> <p>3.2 Qualifications et références des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché R9 15%</p> <p>4. Qualité technique de l'offre 25%</p> <p>4.1 Compréhension du cahier des charges, des prestations à exécuter et des enjeux du projet, ainsi qu'élaboration des tâches par discipline R14 5%</p> <p>4.2 Méthodologie et démarche proposées par l'ingénieur CVC : Analyse au concept de ventilation de l'étude de faisabilité laboratoires : pour et contre R14 10%</p> <p>4.3 Méthodologie et démarche proposées par les planificateurs CVC, électricité et automation du bâtiment AdB/ MCR : Exemple de calcul pour l'optimisation des coûts d'exploitation et de l'économie de l'énergie R14 5%</p> <p>4.4 Méthodologie et démarche proposées par le planificateur d'automation du bâtiment AdB/ MCR: Proposition d'un système de gestion de bâtiments approprié (exploitation) R14 5%</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5</p>
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.• Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art. 14 AIMP (2019)• La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art.
-------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

24.7 SIA (2022).

- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnés et corrects.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème, conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit également que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui de deux personnes externes dans le collège d'évaluation.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes